

FINANCES

EPRD Résidence Autonomie l'Orée du Bois : Modification de la provision pour la mise en oeuvre des Comptes Epargne Temps (CET)

1 DOCUMENT - Publié le 21 décembre 2023

CIA S
 Communauté d'Agglomération
 Grand Lac

Conseil d'Administration
 Séance du 21 décembre 2023 à 19h00

Ordre du jour de Grand Lac, suite l'adoption l'Orée du Bois (ordonnance n° 2023-115) relative à la mise en oeuvre des Comptes Epargne Temps (CET)

N° de l'ordre du jour	Intitulé de l'ordre du jour	Présence	Vote	Observations
1	Adoption de l'ordre du jour			
2	Adoption de l'ordre du jour			
3	Adoption de l'ordre du jour			
4	Adoption de l'ordre du jour			
5	Adoption de l'ordre du jour			
6	Adoption de l'ordre du jour			
7	Adoption de l'ordre du jour			
8	Adoption de l'ordre du jour			
9	Adoption de l'ordre du jour			
10	Adoption de l'ordre du jour			
11	Adoption de l'ordre du jour			
12	Adoption de l'ordre du jour			
13	Adoption de l'ordre du jour			
14	Adoption de l'ordre du jour			
15	Adoption de l'ordre du jour			
16	Adoption de l'ordre du jour			
17	Adoption de l'ordre du jour			
18	Adoption de l'ordre du jour			
19	Adoption de l'ordre du jour			
20	Adoption de l'ordre du jour			
21	Adoption de l'ordre du jour			
22	Adoption de l'ordre du jour			
23	Adoption de l'ordre du jour			
24	Adoption de l'ordre du jour			
25	Adoption de l'ordre du jour			
26	Adoption de l'ordre du jour			
27	Adoption de l'ordre du jour			
28	Adoption de l'ordre du jour			
29	Adoption de l'ordre du jour			
30	Adoption de l'ordre du jour			
31	Adoption de l'ordre du jour			
32	Adoption de l'ordre du jour			
33	Adoption de l'ordre du jour			
34	Adoption de l'ordre du jour			
35	Adoption de l'ordre du jour			
36	Adoption de l'ordre du jour			
37	Adoption de l'ordre du jour			
38	Adoption de l'ordre du jour			
39	Adoption de l'ordre du jour			
40	Adoption de l'ordre du jour			
41	Adoption de l'ordre du jour			
42	Adoption de l'ordre du jour			
43	Adoption de l'ordre du jour			
44	Adoption de l'ordre du jour			
45	Adoption de l'ordre du jour			
46	Adoption de l'ordre du jour			
47	Adoption de l'ordre du jour			
48	Adoption de l'ordre du jour			
49	Adoption de l'ordre du jour			
50	Adoption de l'ordre du jour			
51	Adoption de l'ordre du jour			
52	Adoption de l'ordre du jour			
53	Adoption de l'ordre du jour			
54	Adoption de l'ordre du jour			
55	Adoption de l'ordre du jour			
56	Adoption de l'ordre du jour			
57	Adoption de l'ordre du jour			
58	Adoption de l'ordre du jour			
59	Adoption de l'ordre du jour			
60	Adoption de l'ordre du jour			
61	Adoption de l'ordre du jour			
62	Adoption de l'ordre du jour			
63	Adoption de l'ordre du jour			
64	Adoption de l'ordre du jour			
65	Adoption de l'ordre du jour			
66	Adoption de l'ordre du jour			
67	Adoption de l'ordre du jour			
68	Adoption de l'ordre du jour			
69	Adoption de l'ordre du jour			
70	Adoption de l'ordre du jour			
71	Adoption de l'ordre du jour			
72	Adoption de l'ordre du jour			
73	Adoption de l'ordre du jour			
74	Adoption de l'ordre du jour			
75	Adoption de l'ordre du jour			
76	Adoption de l'ordre du jour			
77	Adoption de l'ordre du jour			
78	Adoption de l'ordre du jour			
79	Adoption de l'ordre du jour			
80	Adoption de l'ordre du jour			
81	Adoption de l'ordre du jour			
82	Adoption de l'ordre du jour			
83	Adoption de l'ordre du jour			
84	Adoption de l'ordre du jour			
85	Adoption de l'ordre du jour			
86	Adoption de l'ordre du jour			
87	Adoption de l'ordre du jour			
88	Adoption de l'ordre du jour			
89	Adoption de l'ordre du jour			
90	Adoption de l'ordre du jour			
91	Adoption de l'ordre du jour			
92	Adoption de l'ordre du jour			
93	Adoption de l'ordre du jour			
94	Adoption de l'ordre du jour			
95	Adoption de l'ordre du jour			
96	Adoption de l'ordre du jour			
97	Adoption de l'ordre du jour			
98	Adoption de l'ordre du jour			
99	Adoption de l'ordre du jour			
100	Adoption de l'ordre du jour			

Adoption de l'ordre du jour n° 115/2023
 M. le Président du CIAS Grand Lac
 M. le Maire de l'Orée du Bois

Le Maire de l'Orée du Bois, M. Jean-Louis BOUTIER, a été élu pour la durée de mandat de 6 ans à compter du 21 décembre 2023, à l'issue de l'élection partielle, en vertu de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale déléguée.

Adopté le 21 décembre 2023
 Le Président
 M. Jean-Louis BOUTIER
 Maire de l'Orée du Bois

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Grand Lac et sur le site internet de la Mairie de l'Orée du Bois. Il est également communiqué à la presse locale et à la presse nationale.



2023-12-21_DELIB115.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 248,3 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.